

Direction Opérationnelle de Sidi Bel Abbes  
Sous-direction Technique Opérationnelle  
Département réseau d'accès



Réf : AT/DOT22/SDT/DRA/...../2025

A :

Monsieur le Gérant de l'entreprise  
ETS MELIANI HOUSSEYN  
N°48 Cité Reguieg Abdelkader - OUED REHIUO - RELIZENE

Objet : MISE EN DEMEURE N°2.

Projet : Travaux Câble FO Cité AADL 490 Logts RT TESSALA.

Lieux : Cité AADL 490 Logts RT TESSALA.

- Vu le contrat d'adhésion N°14/2024 ayant l'objet « TRAVAUX DE DEVELOPPEMENT DU RESEAU DE DISTRIBUTION OPTIQUE (ODN) ET MODERNISATION DU RESEAU DE DISTRIBUTION CUIVRE (CDN) EN ODN , Y COMPRIS LE RACCORDEMENT DES CLIENTS A MODERNISER ».
- Vu le bon de commande N°2500113 du 27/03/2025.
- Vu l'ordre de service N°45/25 du 19/02/2025 de démarrage des travaux notifié le 23/02/2025 par le partenaire cocontractant.
- Vu le PV d'ouverture de 23/02/2025.
- Vu l'ordre de service d'arrêt des travaux N°73/25 du 09/03/2025.
- Vu l'ordre de service de reprise des travaux N°80/25 du 16/03/2025.
- Considérant que le délai d'exécution est consommé a 100%.
- Vu la signalisation du surveillant de chantier concernant vos absences.
- Vu que nous avons enregistré que les travaux ne sont pas achevés.
- Vu la mise en demeure N°1 du 15/04/2025.
- Vu qu'à ce jour l'entreprise est toujours absente et enregistre un retard considérable dans la finalisation des travaux.

De ce qui précède

L'entreprise ETS MELIANI HOUSSEYN représenté par son gérant est mise en demeure pour dans un délai de (08) jours à compter de la date de la publication de ladite mise en demeure sur le site WEB d'Algérie télécom.

A l'effet de :

Accélérer la cadence et finaliser les travaux ODN.

Faute par l'entreprise de répondre à cette mise en demeure, Algérie Télécom se réserve le droit de prendre toutes les mesures administratives et réglementaires à l'encontre de votre entreprise.

Sidi Bel Abbes Le 05/05/2025

ALGERIE TELECOM SPA  
DOT SIDI BEL ABBES  
Directeur Opérationnel  
des Télécommunications  
Signé : BENZATTER Ghalem